



Mairie de SABLONNIÈRES

7, Route de la Vallée

☎ Mairie : 01 64 04 90 01
☎ Secrétariat : 01 64 04 39 99
☎ : 01 64 04 98 90
✉ : mairie.sablonnieres@wanadoo.fr

Le 30 mai 2015

Dominique LEFEBVRE,
Maire de Sablonnières
Aux
Habitants et propriétaires de la Chenée*

Objet : Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement Raccordement au nouveau réseau séparatif

Madame, Monsieur,

Par le présent courrier, je vous informe officiellement que vous pouvez maintenant relier votre habitation au nouveau réseau séparatif d'assainissement.

Les eaux usées (eaux de vanne et eaux ménagères) de votre propriété doivent être raccordées au nouveau réseau, conformément à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, les eaux pluviales étant exclues de ce réseau.

Je vous rappelle que la commune de Sablonnières a missionné le bureau d'études **TEST Ingénierie** afin de vous aider, sur le plan technique et financier, à réaliser vos travaux d'assainissement en partie privative.

Concrètement, si vous avez accepté la visite du technicien de Test Ingénierie, la réalisation d'une étude personnalisée a permis d'établir un projet de mise en conformité de vos installations : vous avez reçu un plan et un chiffrage estimatif des travaux de raccordement à réaliser sur votre parcelle.

Les travaux devront être effectués en conformité avec le cahier des charges (joint à ce courrier et à disposition sur le site de la commune) :

- ✓ Soit par le propriétaire lui-même
- ✓ Soit par une entreprise de votre choix.

Quelle que soit la solution retenue, le bureau d'études TEST Ingénierie est à votre disposition¹ pour vous conseiller ou discuter avec vous des devis proposés par des entreprises. A l'issue des travaux, TEST Ingénierie devra en contrôler la conformité. Il conviendra de prendre rendez-vous avec le bureau d'études au 01 60 07 07 07 (personnes en charge du suivi : M. Dubois et M. Prunier).

La commune de Sablonnières a également déposé pour votre compte un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui attribue des aides aux particuliers pour leurs travaux. La convention passée avec la commune de Sablonnières permet de vous octroyer une subvention, d'un montant maximum de :

- ✓ 2 000 euros TTC pour un branchement simple
- ✓ 3500 euros TTC pour un branchement complexe (fosse à déconnecter, mise en place d'une pompe de relèvement nécessaire...).

Le versement de ces subventions est soumis aux conditions suivantes :

- ✓ Pour une maison construite avant le début des travaux d'assainissement en domaine public et réalisation effective par le bureau d'études TEST Ingénierie de l'étude en domaine privatif (plan et estimation reçus).

- ✓ Réalisation des travaux par l'entreprise de votre choix ou par vos propres moyens. Dans ce dernier cas toutes les factures originales réglées devront être communiquées (gardez une copie).
- ✓ Conformité des travaux de raccordement (attestée par Test Ingénierie).
- ✓ Communication de la ou des factures (réglées à l'entreprise).

IMPORTANT : le réseau mis en place est un réseau d'eaux usées. Pour assurer son bon fonctionnement (présence de pompes à différentes étapes de la collecte) et celui de la station d'épuration, il est très important de ne pas déverser au réseau des éléments grossiers tels que les lingettes par exemple. Nous comptons sur la vigilance de tous.

En vous remerciant de bien vouloir effectuer les démarches évoquées ci-dessus, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Dominique LEFEBVRE



***Remarque :** Sont concernées par le présent courrier :

Les habitations impaires du 1 au 13 et paires du 2 au 36 (sauf les 22 et 22 B)

- ⁽¹⁾ C'est prioritairement notre maître d'œuvre (Test Ingénierie) qui peut régler avec vous les problèmes techniques ; les élus peuvent seulement vous aider.

Nota : Si vous êtes locataire, merci de faire suivre ce courrier au propriétaire et nous en informer.

PJ : le cahier des charges